



**CONSEIL COMMUNAL  
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

**Procès-verbal n°3 Législature 2021-2026**

**Séance du Conseil communal**

**Lundi 21 mars 2022, 19h30, Salle du Conseil**

**Présidence** : M. Arjen Meijer

**Vice-présidence** : M. Francisco Sanchez

**Secrétaire** : Mme Françoise Messer

**Scrutateurs** : M. Fritz Dennler, M. Thierry Rouiller

**Scrutateurs suppléants** : Mme Magali Junod, M. Stephan Schwab.

Séance transmise sur Valtv

L'heure de convocation étant écoulée, M. le Président salue les membres du Conseil, la Municipalité incorpore, les chefs de service, la presse, le public et les téléspectateurs.

**a) Appel nominal**

Conseillers et Conseillères présent/e/s : 50

**Excusé/e/s** : Mmes Naomi Lecoultré et Alix Maillard. MM. Dominique Heini, Aftab Hussain Shah, Julien Matthey, Philippe Perrin et Mathieu Wenger.

**Absent** : M. Philippos Gasparis.

M. Frédéric Simond arrivera avec du retard.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

**b) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

**c) Communications du Président**

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres qui sont mises en annexe de ce procès-verbal.

- La réponse de la Municipalité qui demande la nomination d'un délégué du Conseil qui participera à un groupe de travail sur le thème de la pétition déposée au Bureau du Conseil communal par le Collectif pour un Trafic Apaisé Vallée de Joux, les 3 Président/e/s des conseils communaux de la Vallée ont envoyé cette pétition aux municipalités et aux services compétents du Canton fin décembre 2021. Après traitement de cette lettre par le Bureau, M. le Président a invité les chefs de groupe de nos 3 partis à proposer des candidats pour ce groupe de travail. Cette élection aura lieu ce soir selon l'ordre du jour.
- Sur le même sujet, M. le Président a reçu le 17 février 2022 une réponse de Monsieur Laurent Tribolet, chef de la division Entretien du Département des infrastructures et des Ressources humaines du Canton de Vaud.
- Une lettre de la Commission des Finances du Conseil communal qui traite de la question de la participation des suppléants aux séances. M. le Président remercie M. P-O. Capt pour cette lettre et informe que le Bureau du Conseil traitera ce courrier dans sa prochaine séance.
- La lettre de démission de Mme Laura Bossert, Conseillère communale du groupe UDI. M. le Président prend acte avec regret et lui souhaite une bonne suite. En accord avec l'article 84 de la loi sur l'exercice des droits politiques, le bureau électoral proclame élue la première

personne suppléante éligible de la même liste. Selon le procès-verbal des élections du Conseil communal du 7 mars 2021, la première personne suppléante éligible pour le groupe UDI est Madame Ansgara Flade. Suite aux échanges avec le chef de groupe de l'UDI et Madame Flade, M. le Président confirme qu'elle a accepté son élection. Son assermentation aura lieu lors de la prochaine séance de Conseil, le 9 mai prochain.

- La lettre de démission de M. le Secrétaire municipal Marc-André Burdet.

Au nom du Bureau du Conseil, M. Le Président remercie chaleureusement M. Burdet pour ses activités et son investissement pour notre commune ces 10 dernières années. M. le Président a beaucoup apprécié la collaboration avec M. Burdet pour le Conseil communal et en particulier dans le cadre du Bureau électoral.

Hier, le dimanche 20 mars, ont eu lieu les élections cantonales. M. le Président félicite nos deux députés élus ; Madame Carole Dubois et Monsieur Sébastien Cala, il leur souhaite plein succès dans ce mandat politiquement important et les remercie de représenter avec force notre région au sein du Grand Conseil.

M. le Président félicite également tous les candidats qui se sont lancés dans cette campagne électorale. Il est fier que 6 candidats sur 9 aient des fonctions au sein du Législatif ou de l'Exécutif de notre commune.

#### **d) Communications de la Municipalité**

M. le Syndic lit les communications de la Municipalité, voir en annexe. M. le Président remercie M. le Syndic pour ces informations.

M. le Président donne également la parole à Mme Raffaella Cantone Meylan, Municipale.

### **Ordre du jour**

Accepté à l'unanimité

- 1. Election d'un membre du Conseil communal dans le groupe de travail « Pour un trafic apaisé à la Vallée »**
- 2. Préavis 01-2022            La Cantonnette, Les Flocons d'Or – Réfection et remise en conformité pour accueillir l'UAPE, l'APEMS et l'APMI à la rentrée 2022/2023**
- 3. Préavis 02-2022            Assainissement du passage à niveau des Crêtets**
- 4. Préavis 03-2022            Traversée du village de l'Orient- Réalisation du tronçon n°03 et arrêts de bus**
- 5. Divers et propositions individuelles**

### **1) Election d'un membre du Conseil communal dans le groupe de travail « Pour un trafic apaisé à la Vallée »**

M. Cyril Maillefer propose la candidature de M. Nicolas Guignard (RV), en encourageant l'assemblée à une cohérence en élisant l'auteur du postulat.

M. Raymond Lavanchy propose la candidature M. Jan-Matti Keller (UDI) qui s'engage à être le porte-parole du Conseil.

En accord avec l'article 41 du règlement du Conseil, l'élection a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au 2<sup>ème</sup> tour.

M. le Président rappelle que les bulletins blancs et les bulletins avec des voix épars sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue, il demande à M. l'huissier de distribuer les bulletins.

Le procès-verbal de l'élection indique le résultat suivant :

Bulletins délivrés 50	Bulletins rentrés 50	Bulletins nuls 0
Bulletins valables 50	Majorité absolue 26	Bulletins blancs 2

Est élu avec 26 voix : M. Jan-Matti Keller \_\_\_\_\_ M. Nicolas Guignard a obtenu 22 voix

M. le Président félicite M. Keller et lui exprime sa confiance.

### **2) Préavis 01-2022 – La Cantonnette, Les Flocons d'or- Réfection et remise en conformité pour accueillir l'UAPE, l'APEMS et l'APMI à la rentrée 2022/2023**

M. le Président invite M. Jan-Matti Keller rapporteur à monter à la tribune et à lire le rapport de la commission qui recommande d'accepter les conclusions en rendant la Municipalité attentive aux points suivants :

- Le dernier étage sous-toit ne pourra accueillir que des rangements, la commission demande que l'accès aux escaliers soit fermé.
- L'éventuel nécessité de désamiantage.
- Le fait qu'aucune insonorisation ne soit prévue dans la salle d'accueil de l'étage.
- Les flux de trafic autour du bâtiment doivent être l'objet d'une attention particulière.

Vu les investissements prévus par ce préavis, la COFIN l'a étudié, son rapport a été transmis aux membres du Conseil par voie électronique. M. Vaucher, rapporteur, ne lit que l'unique conclusion de ce rapport qui recommande d'approuver les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Piguet, Municipale, informe qu'un rapport amiante a été effectué entre temps, l'amiante n'est présente que dans des endroits qui ne seront pas touchés par les travaux. Excepté sur une plinthe de céramique où un désamiantage sera réalisé mais cela ne prendra que peu de temps.

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote.

Vu le préavis 01-2022,

Où le rapport de la commission,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le Conseil communal :

1. autorise la Municipalité à procéder à la réfection et remise en conformité des étages de la Cantonnette les Flocons D'Or pour y accueillir l'entier de l'accueil de jour parascolaire (UAPE, APEMS, et APMI) ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 370'000.- ;

3. autorise la Municipalité à prélever CHF 70'000.- sur le fonds Rénovation des bâtiments, compte n° 9281.39
4. autorise la Municipalité à emprunter la somme de CHF 370'000.- si nécessaire, et ceci dans le cadre du plafond d'endettement 2021-2026 fixé à CHF 40'000'000.- ;
5. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte n° 9143.36 et d'amortir le solde, soit CHF 300'000.- en 10 ans par le budget de fonctionnement, compte n° 515.3313

Les 5 conclusions du préavis 01-2022 sont approuvées à l'unanimité, sans abstention.

### **3) Préavis 02/2022 – Assainissement du passage à niveau des Crêtets**

M. le Président invite Mme Françoise Reymond, rapporteure, à monter à la tribune et à lire le rapport de la commission qui recommande d'accepter les conclusions.

M. le Président remercie Mme Reymond et donne la parole à M. Pierre-Olivier Capt, Président de la COFIN qui informe l'assemblée que ladite commission recommande d'approuver les conclusions de ce préavis.

M. Vaucher relève que ces travaux sont prévus durant une période d'examens pour les étudiants, il souhaite avoir la garantie qu'un nombre suffisant de places seront prévues dans les bus de remplacement.

M. Lecoultre, conseiller communal et également Sous-Directeur de Travys SA, prend note de cette remarque et assure que l'entreprise sera attentive à cet aspect. En y regardant de près il fait ensuite remarquer que ces travaux auront lieu durant le weekend.

M. J.-L. Lecoultre a transmis les informations suivantes après la séance : *Confirmation que tant les travaux de TRAVYS que de ceux des CFF au Day, sous réserve de problèmes rencontrés lors des dits travaux et qui retarderaient la remise en service (dans ce cas-là des mesures appropriées seront mises en place), sont prévus du samedi matin 14.05.22 à 1h20 au lundi matin 16 mai à 4h20. Donc, la circulation des bus ne touchera pas les déplacements des pendulaires et autres étudiants.*

La parole n'est plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote.

Vu le préavis n° 02-2022,

Où le rapport de la commission,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le Conseil communal :

- 1) Autorise la Municipalité à participer au financement de l'assainissement du passage à niveau des Crêtets ;
- 2) Alloue dans ce but un crédit de CHF 115'000.- ;
- 3) Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.15.2, et de l'amortir en 10 ans par le budget de fonctionnement, compte 430.3311.14
- 4) Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 115'000.- dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.- de la législature 2021-2026

Les 4 conclusions du préavis 02-2022 sont approuvées à l'unanimité, sans abstention.

#### **4. Préavis 03/2022 Traversée du village de l'Orient - Réalisation du Tronçon n° 03 et arrêts de bus.**

(M. Frédéric Simond est arrivé, 51 membres sont donc présents)

M. le Président invite M. Jean-Luc Lecoultré, rapporteur, à monter à la tribune et à lire le rapport très complet de la commission qui recommande d'accepter les conclusions.

Vu les investissements prévus par ce préavis, la COFIN l'a étudié, son rapport a été transmis aux membres du Conseil par voie électronique. M. Christophe Piguet, rapporteur, ne lit que l'unique conclusion de ce rapport qui recommande d'approuver les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Raymond Lavanchy est interpellé par le coût global des travaux de la Traversée de l'Orient indiqué dans le préavis 4/2020 par rapport à celui mentionné dans le préavis 3/2022, par l'ampleur de sa différence.

En 2020, il était estimé à CHF 5'350'000.-, piste cyclable et remplacement de la conduite d'eau potable inclus. Toutefois ledit remplacement étant pris en compte par ValRégieaux, son coût (CHF 1'250'000.-) doit être déduit du montant global. Ainsi, le solde à la charge de la commune était censé être de CHF 4'100'000.-

Dans le préavis 3/2022 qui nous est soumis ce soir, on peut lire que l'estimation faite après la rentrée des soumissions, a permis d'affiner le montant global prévisible des travaux, à la charge de la commune, à CHF 5'200'000.- (sans piste cyclable).

En tenant compte de ces divers éléments, le coût global estimé des travaux aurait potentiellement augmenté de CHF 1'335'000.- en l'espace de 2 ans, d'où son étonnement.

M. Michel Vuilloud remercie pour cette question et explique que des travaux supplémentaires se sont greffés, la maison Capt et la mise en conformité des arrêts de bus n'étaient pas prévus en 2020 et l'augmentation des matériaux et des tarifs horaires des entreprises expliquent cette augmentation de budget.

M. J.-F. Aubert approuve ces travaux, une question : le réseau de chauffage à distance n'a pas été prolongé sur ce tronçon n°3, quelle en est la raison ?

M. le Syndic explique qu'il s'agit d'un arrêt semi-définitif du développement de Sogebois à cet endroit car les limites actuelles des technologies ne permettent pas d'aller plus loin et en hauteur puisque le projet serait de monter jusqu'aux Fûves. Si cela devenait possible, le réseau devrait s'étendre aussi à cet endroit à l'avenir.

La parole plus demandée, M. le Président soumet les conclusions au vote.

Vu le préavis 03-2022,

Où le rapport de la commission,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le Conseil communal :

1. Autorise la Municipalité à réaliser les travaux concernant le tronçon routier n° 3 de la traversée de l'Orient ainsi que les arrêts de bus et approuve le projet routier au sens de la loi sur les routes ;
2. Alloue dans ce but un crédit de CHF 1'485'000,- ;

3. Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte 9141.41 et de l'amortir en maximum 30 ans par le budget de fonctionnement compte 430.3311.41 ;
4. Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'485'000.- dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.- de la législature 2021-2026.

Les 4 conclusions du préavis 03-2022 sont approuvées à l'unanimité, sans abstention.

M. le Président remercie tous les intervenants et donne la parole à M. Vuilloud Municipal qui remercie le Conseil pour ce vote. Il informe que les travaux démarreront le 4 avril prochain, les informations seront publiées dans la FAVJ.

#### **6. Divers et propositions individuelles**

- M. Stéphane Reymond revient sur les informations données en début de séance par Mme Cantone Meylan Municipale par rapport au fait que 40 enfants sont sur liste d'attente pour la garderie Il demande ce que la Municipalité prévoit faire pour améliorer la situation. Mme la Municipale n'a pas de solution à ce stade mais assure que la Municipalité y travaille.
- Mme Adriane Bossy évoque les horaires réduits du Contrôle des habitants et en demande la raison. M. le Syndic confirme qu'il y a eu des modifications. De nombreux formulaires sont désormais disponibles en ligne, 2 après-midis (lundi et mardi) sont fermés afin de traiter ces demandes cependant l'heure d'ouverture du matin est maintenant à 8h au lieu de 9h précédemment et les ouvertures du mercredi et jeudi sont plus étendues qu'avant. Il y a parallèlement une réflexion en vue d'une réorganisation au niveau intercommunal.
- M. Didier Vaucher demande que la lettre de la COFIN qui a été lue dans les communications du Bureau soit ajoutée aux annexes du PV. M. le Président lui confirme que ce sera fait. M. Vaucher souhaite également savoir quand l'arrêt de bus du centre du village du Sentier sera amélioré, cet arrêt est très utilisé.
- M. P.-O. Capt demande s'il est prévu de refaire l'entier des arrêts de bus de la commune. M. Vuilloud Municipal explique que ces travaux de mise en conformité seront effectués à mesure des autres travaux.
- M. R. Keusen remercie la Municipalité pour les informations sur la déchetterie. Il relève qu'elle a donc coûté 3 millions au lieu de 4 et que ceci est réjouissant. Il repose la question de quand les citoyens auront leur carte d'accès. M. Vuilloud Municipal répond que la commune n'est pas prête, la gestion des flux doit d'abord être améliorée. A ce stade la gestion administrative de cartes d'accès serait trop lourde par rapport aux avantages.
- M. Stéphane Reymond fait remarquer que les plages d'ouverture de la déchetterie n'ont pas été adaptés au besoin de la population, contrairement à ce qui avait été annoncé. Il évoque aussi l'écopoint de l'Orient où de nombreux déchets non conformes sont déposés.

Au sujet des horaires d'ouverture M. Vuilloud Municipal informe qu'il est prévu d'ouvrir un soir jusqu'à 19h.

Il confirme que trop de personnes prennent les écopoints pour des déchetteries. Il faut savoir que la déchetterie est déficitaire, justement à cause des incivilités et des transports. Les écopoints sont appelés à disparaître à moyen terme, avec une ouverture plus étendue de la déchetterie.

La parole n'est plus demandée.

M. Le Président rappelle les dates suivantes :

- **Lundi 9 mai 2022 à 19h30 à l'Hôtel de Ville**, séance du Conseil communal
- **Mardi 24 mai 2022 à 20h00 à l'Hôtel de Ville**, séance extraordinaire du Conseil communal pour traiter le préavis sur le rapport de synthèse de l'étude de faisabilité de la fusion des 3 communes.

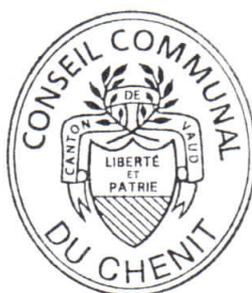
Il remercie MM. Trotti et Lanthemann pour leur soutien dans l'organisation de cette séance ainsi que le Bureau et l'Administration communale.

**Il invite les personnes présentes à participer à la présentation sur le loup dans le Canton de Vaud par MM. Landry et Zimmerman, présentation également diffusée sur ValTV.**

La séance est levée à 21h20.

Arjen Meijer

Président



Françoise Messer

Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Lettre de la Municipalité
- Lettre de M. Tribolet, Chef de la division Entretien du Département des Infrastructures et des Ressources humaines du Canton de Vaud
- Lettre de la commission des finances
- Rapports des commissions adhoc des préavis 01.2022, 02.2022 et 03.2022
- Rapports de la cofin des préavis 01.2022 et 03.2022
- La lettre de démission de Mme la Conseillère communale Laura Bossert
- Lettre de M. le Greffe M.-A. Burdet